



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 01 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Date de convocation : le 25 mars 2026

Date d'affichage/publication : le 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de pouvoir : 1

Nombre de membres présents : 28

Absent : 0

*Suite à la démission de quatre conseillers, le conseil compte 29 membres en exercice à la date de la présente séance*

**Présents** - Monsieur Charles-Alexandre PROKOPOWICZ, Maire ; Madame Agnès LE LANNIC, Monsieur Konrad WALLERAND, Madame Delphine CAPLIER, Monsieur Thierry LEMANT, Madame Marie-France SEYS, Monsieur Philippe DE BRUILLE, Madame Nathalie TOP, Monsieur François MORTIER, adjoints au maire ; Monsieur Francis MENAGER, Madame Pascale DE METS, Madame Técla MENAGER, Monsieur Francis PILLOIS, Monsieur Marco GIGANTE, Madame Valérie SELOSSE, Madame Marie-Christine PROKOPOWICZ, Madame Manuella DE FREITAS, Madame Sandra DUARTE-VERSCHAETE, Madame Zohra ELBASRI, Monsieur Nicolas LEDRUE, , Monsieur ROUX Sébastien, Madame Aurélie HUYS, Monsieur Geoffrey BOSSU, Madame Caroline LEGROS, Monsieur Romain VANLAECKE, Monsieur Amaury METGY, Madame Sandra KUGLER-HELLIN, Monsieur Thibaut THERBY, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir** : Monsieur Christophe HANCQ

**Secrétaire de séance** : Monsieur Thibaut THERBY

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

\* \* \*



## Institutions et vie politique

### Désignation des représentants (5.3)

#### DESIGNATION DES MEMBRES ELUS A LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2143-3,

Vu l'article 46 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Considérant que l'article L 2143-3 impose à toute commune de 5000 habitants et plus, la création d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Suite au renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des membres élus.

Outre Messieurs le commissaire de Police, le commandant du Corps de Sapeurs Pompiers de Roubaix, le directeur des Services Techniques de la mairie, cette commission comprend **deux membres** du Conseil municipal qu'il convient de désigner.

> Il vous est proposé à cet effet les candidatures de :

- Pascale DE METS
- Valérie SELOSSE

Votants :	29
Bulletins nuls ou blancs :	0
Suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

- Pascale DE METS            29 voix
- Valérie SELOSSE           29 voix

Mme Pascale DE METS et Mme Valérie SELOSSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont désignées pour représenter la commune à la **Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.**

Le Conseil,  
Où cet exposé,  
Adopte les conclusions du rapport,  
A l'unanimité des membres présents

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Pour Extrait Certifié Conforme  
Charles-Alexandre PROKOPOWICZ  
le Maire



*[Handwritten signature]*

Le secrétaire de séance  
Thibaut THERBY



*[Handwritten signature of Thibaut Therby]*